

Comité permanent du droit des brevets

Vingt-septième session
Genève, 11 – 15 décembre 2017

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt-septième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par le Directeur général, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Aleman, directeur de la Division du droit des brevets, a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Dámaso Pardo (Argentine) en qualité de président et MM. Adrian Negoiaș (Roumanie) et Serkan Özkan (Turquie) en qualité de vice-présidents.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/27/1 Prov.2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-SIXIEME SESSION

4. Le comité a adopté le projet de rapport de sa vingt-sixième session (document SCP/26/8 Prov.2) tel qu'il était proposé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCREDITATION D'OBSERVATEURS

5. Le SCP a approuvé l'accréditation du National Inventors Hall of Fame en qualité d'observateur ad hoc (document SCP/27/7).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/27/2.

7. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les dernières évolutions de leur législation nationale ou régionale sur les brevets.

8. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/27/3.

10. Le comité a tenu des délibérations concernant un projet de document de référence sur l'exception relative aux mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités (SCP/27/3). Certaines délégations ont formulé des commentaires sur le projet de document de référence et proposé d'examiner celui-ci de manière plus approfondie. Le SCP a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/26/6, SCP/27/6, SCP/27/8 et SCP/27/8 Add.

12. Une séance d'échange d'informations d'une demi-journée a été organisée sur les bases de données accessibles au public contenant des informations sur la situation juridique des brevets et des données sur les médicaments et les vaccins. Le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté un exposé sur ce sujet et le représentant du Medicines Patent Pool (MPP) en a présenté un sur sa base de données MedsPal (base de données des licences et brevets de médicaments).

13. En outre, une séance d'échange d'informations a été organisée pour les États membres sur les brevets et d'autres questions connexes concernant l'accès aux médicaments. Les représentants de l'OMS et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont présenté les enjeux liés à la disponibilité des médicaments génériques dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).

14. Le SCP a examiné un document complétant le document SCP/26/5 sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les PMA souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets, et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment aux médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays (document SCP/27/6).

15. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions du groupe des pays africains (documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr. et SCP/24/4) et des États-Unis d'Amérique (document SCP/17/11). La délégation du Canada a présenté sa proposition révisée tendant à réaliser une étude sur les travaux de recherche actuellement menés dans le domaine des brevets et l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires (documents SCP/27/8 et SCP/27/8 Add.). Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/27/4 Rev. et SCP/27/5 Rev.

17. Le comité a examiné la mise à jour des réponses au questionnaire sur la notion de "qualité des brevets" et la coopération entre offices des brevets en matière de recherche et d'examen (documents SCP/27/4 Rev. et SCP/27/5 Rev.).

18. Une séance d'information d'une demi-journée sur la coopération entre les offices de brevets en matière de recherche et d'examen a été organisée.

19. En outre, une séance d'échange d'informations sur des exemples et cas supplémentaires relatifs à l'évaluation de l'activité inventive a été organisée, l'accent étant mis en particulier sur les thèmes proposés au paragraphe 8 du document SCP/24/3 (Proposition de la délégation de l'Espagne).

20. Le Secrétariat a également présenté la page Web consacrée aux mécanismes d'opposition et de révocation administrative [http://www.wipo.int/scp/en/revocation_mechanisms/].

21. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité concernant la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENTS ET CONSEILS EN BREVETS

22. Une séance d'échange d'informations a été organisée sur les données d'expérience des États membres concernant la mise en œuvre de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets dans leur législation nationale, y compris les questions transfrontalières. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres ont indiqué que la question ne relevait pas de la compétence du comité.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

23. Une séance d'échange d'informations a été organisée sur les dispositions du droit des brevets contribuant au transfert efficace de technologie. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres ont suggéré que les débats sur ce thème se tiennent dans le cadre du CDIP.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES : SEANCE D'INFORMATION SUR L'ASSISTANCE LEGISLATIVE DANS LE DOMAINE DES BREVETS ET LES ACTIVITES CONNEXES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

24. Le Secrétariat a organisé une réunion d'information sur l'assistance législative dans le domaine des brevets et les activités connexes de renforcement des capacités.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

25. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions pourrait encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP;
- sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que, à sa prochaine session, ses travaux se limiteraient à l'établissement de faits sans donner lieu à une harmonisation à ce stade, et seraient mis en œuvre comme suit :

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations. Il soumettra un deuxième projet de document de référence sur l'exception relative à des mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités à la vingt-huitième session du SCP. À cet égard, le Secrétariat invitera les États membres à envoyer toute contribution supplémentaire concernant, par exemple, les difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre de cette exception et les résultats de la mise en œuvre de cette exception au niveau national ou régional. Le Secrétariat établira un premier projet de document de référence sur l'exception en faveur de la recherche, qu'il présentera à la vingt-neuvième session du SCP.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat établira une nouvelle étude sur l'activité inventive, en attachant une attention particulière aux thèmes suggérés au paragraphe 8 du document SCP/24/3 (Proposition de la délégation de l'Espagne).
- Une séance d'échange d'informations sur les mécanismes d'opposition et de révocation administrative aura lieu à la vingt-huitième session du SCP. Elle portera notamment sur les expériences nationales et régionales, les difficultés rencontrées et les solutions possibles.
- Les États membres continueront de partager leurs données d'expérience sur la coopération entre offices de brevets en matière de recherche et d'examen, y compris l'échange d'informations sur les demandes correspondantes déposées et les brevets correspondants délivrés à l'étranger à la vingt-huitième session du SCP. Les États membres pourraient notamment aborder les difficultés rencontrées et les solutions possibles.

Brevets et santé

- Le comité continuera d'échanger des informations sur les bases de données accessibles au public concernant la situation juridique de l'information en matière de brevets et des données sur les médicaments et les vaccins à sa vingt-huitième session, en prenant en considération les questions évoquées aux paragraphes 18 et 19 du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé).
- Le Secrétariat mettra à jour l'Étude de faisabilité sur la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets (document SCP/21/9), et la présentera à la vingt-huitième session du SCP.
- Les États membres partageront leurs données d'expérience concernant le renforcement des capacités des examinateurs, en particulier dans les offices de petite et moyenne taille, à la vingt-huitième session du SCP. Le Secrétariat rendra compte de ses activités d'assistance technique dans ce domaine à la vingt-huitième session du SCP.
- Le comité poursuivra la discussion sur la proposition révisée de la délégation du Canada, dont la délégation de la Suisse s'est portée coauteur (document SCP/27/8 et SCP/27/8 Add.) à la vingt-huitième session du SCP.

Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Les États membres continueront de partager leurs données d'expérience et de jurisprudence concernant la mise en œuvre de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets dans leur législation nationale, y compris les questions transfrontalières.

Transfert de technologie

- Les États membres continueront de partager des informations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert effectif de technologie.

26. Le Secrétariat a informé le SCP que les dates de sa vingt-huitième session, qui se tiendra à Genève, étaient provisoirement les suivantes : du 9 au 12 juillet 2018.

27. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

28. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]